L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLÉANS.
VENDREDI, 5 AVRIL 1889.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES.

ON demande.—Un ténor pour chanter dans une église épiscopalienne. S'adresser par la Poste, Boîte 168. 5 avril—3f

ON demande.—Une femme de couleur d'un certain âge comme bonne d'enfants. Qui désirerait qu'elle parlât l'anglais et le français. Elle doit être bien recommandée. S'adresser au No 81 rue du Canal. 31mars—7f

A VENDRE.

A VENDRE.—Boulangerie et marché privé, avec les installations, rue Levée, entre Tricou et Dériry. S'adresser sur les lieux. 3 avril—7f.

A VENDRE—Graine de coton (cotton seed hulls) délivrée en gare de chemin de fer. E. COURTIBET, Magnolia coin Josephine. 31 mars—1 avril

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTE DE SYNDIC.

Eugène Foulon vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—Division B.—No 20,939. En vertu d'un ordre de vente en date du 28 mars 1889, à moi adressé par l'Honorable Robert H. King, juge de la Division B., Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, MERCREDI, 10 avril 1889, à midi, la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Le reste du fonds de marchandises de l'insolvable ici vendu, consistant de marchandises, articles de fantaisie, installations, comptoirs, etc., en lots et pour du comptant au plus haut enchérisseur ou acheteur, sur local No 12 rue de Chartres, troisième étage.

JNO. A. McLEAN, Syndic.
29 mars—29—avril 2,7,10

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Veuve S. G. Fabre.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No. 26,502—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Elizabeth Pfe fer, veuve, et administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,
E. A. LUMINAIS, Greffier.
4 avril—4 9 13

Succession de Jacob Scherck,

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,511—Division E—Attendu que Mme Esther Marks, veuve de Isaac Schorck, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir ses lettres d'administration dans la succession de feu Jacob Schorck, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
4 avril—4 9 13

Succession de Jean Ferran.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,512. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Henri Larquié, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
3 avril—3f 7f

Succession de George Pierre.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 26,562—Division E—Attendu que Mme Veuve John Pierre White, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu George Pierre, décédé intestat : avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
2 avril—2 6 11

Succession de M. B. Muncy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 22,729—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Daniel P. Mardy, administrateur de cette succession, ne serait pas homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
24 mars—24—avril 5

Succession de Mme Mary McP. Gauche.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,588—Division E—Attendu que Charles Taylor Gauche, a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Mary McP. Gauche, décédée intestat : avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
31 mars—31—5,9 avril

Succession de Jean Pierre Rondé.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 16,417—Division B—Attendu que Marcellin Dréz, veuve de Jean Pierre Rondé, décédé intestat, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Jean Pierre Rondé, décédé intestat : avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
24mars—24—1.5avril

Succession de John Pfeifer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25 151—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Elizabeth Pfe fer, veuve, et administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
27 mars—27 31—6 avril

Succession de F. C. Kivlet.

COUR CIVILE DE DISTLICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,211—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Christina Jurgens, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
30 mars—30 avril 4 7

Succession de Simon Chapsky.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 26,568—Division E. Attendu que Mlle Jeannie Chapsky, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécutrice-testamentaire datives dans la succession de feu Simon Chapsky, décédé intestat : avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
28mars—28, 2 6 avril.

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Conrad Meschert vs M. et Mme Sam Brown, in solido.

QUATRIÈME COUR DE CITÉ de la Nlle-Orléans.—No 8,984. En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Robert H. Marr Jr, juge de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs Nos 73 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Common, Marché Central, dans l'Premier District, le SAMEDI 27 avril 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir ;

Tous les droits, titres et intérêts de M. et Mme Sam Brown dans deux (2) lots de terre ensemble avec toutes les améliorations ci dessus, situés dans le septième district de cette ville, dans l'Ilet No 285, bornés par rues Washington, Cypress, Burdette et Neuvième, désignés comme lots Nos 21 et 22 sur un plan dressé par Colles, déposé en l'étude de Augustin Janvier, et mesurant chaque trente pieds de face à la rue Washington, sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles, le lot No 22 formé de l'ancienne rue Cypress et Cyprèas.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
F. MICHEL, Constable.
26 mars—26—avril 2 9 16 23 27

ETAT TRIMESTRIEL

DE LA

Banque d'Epargnes Germania,

No 51 Rue du Camp,

A la clôture des affaires, le 30 mars 1889.

ACTIF.

Actions et billets.....	$744,307 50
Prêts sur hypothèques.....	90,929 50
Prêts à échéance garantis par dépôts de titres (collaterals)....	14,215 00
Prêts à échéance garantis par dépôts de titres (collaterals)....	589,138 55
Dépenses courantes et taxes payées.....	2,598 40
Argent comptant..$137,011 55	
Cash items..... 2,947 28	140,458 83
	$982,247 78

PASSIF.

Capital payé.....	$100,000 00
Profits non divisés. $55,136 97	51,136 97
Moins dividende payé aux actions ordinaires, 2 janvier 1889..... 4,000 00	
Intérêts courus.....	10,634 07
Dû aux déposants.....	820,337 14
Dividendes non payés.....	140 60
	$982,247 78

Je certifie que l'état précédent est vrai et correct.

G. AD. BLAFFER, Caissier.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans, ss.

Sermenté devant moi, ce 30 mars 1889.

T. F. MERRILL,
Notaire Public.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUE.

L. S. L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Autorisée par Législature en 1868, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire formulé et reconnu par la présente Constitution de l'Etat, adoptée le 2 décembre 1879.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et sont tous tirés en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Grand Tirage Mensuel,

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 16 AVRIL 1889

GROS LOT:

$300,000

100,000 Billets à Vingt Dollars chacun; Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2 00; Vingtième de Billet $1 00.

LISTE DES LOTS :

1 Lot de...	$300,000, soit	$300,000
1 Lot de...	100,000,.....	100,000
1 Lot de...	50,000,.....	50,000
1 Lot de...	25,000,.....	25,000
2 Lots de...	10,000,.....	20,000
5 Lots de...	5,000,.....	25,000
10 Lots de...	1,000,.....	10,000
100 Lots de...	500	50,000
200 Lots de...	300,.....	60,000
500 Lots de...	200,.....	100,000

PRIX D'APPROXIMATION :

100 Lots de..	$500, soit.....	$50,000
100 Lots de...	$300, ...	30,000
100 Lots de..	$200, ...	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $100, soit.....		$99,900
999 Lots de $100, ...		99,900
3,134 Lots se montant à....		$1,034,800

NOTE.—Les billets gagnant de gros lots n'ont pas besoin d'arriver tout à fait les premiers, alors chiffres sont les mêmes que ceux des billets gagnant le gros lot.

Pour les prier d'envoyer à payer par les Clubs, ou pour renseignement que l'on voudrait avoir, s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la Signature lisible. On s'assurera un mandat de la Poste ou un Express Money Order, payable à M. A. DAUPHIN, New Orleans, devant être enveloppé portant l'adresse en plein.

Remises par Postal Notes, Express Money Orders ou par Draft sur New York, aux taux des Cours ordinaires. Monnaie courante par l'Express [à ses frais]. S'adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lte.

Adresser vos lettres enregistrées à

La Nouvelle Orléans National Bank,
New Orleans, La.

Rappelez-vous qu'un dollar est le Prix d'un petite fraction d'un billet finis à chaque tirage. Tout billet offert au notre nom à un prix inférieur est contrefait ou sans valeur. RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les gros lots GAGNANTS EST GARANTI PAR LES BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLEANS, et que les billets portant la signature du président d'une institution dans les États-Unis sont toujours admis comme argent par les différentes banques de la Nouvelle-Orléans.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Etelvine des Citoyens de la Louisiane vs. Mlle Louise A. Legett.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 26,752—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St. Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 13 avril 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un lot de terre, situé dans le faubourg Marigny de cette ville, sur le Canal Marigny, en rue des Champs-Elysées, entre Amour et Bons-Enfants, (et la rue en arrière étant la rue Marigny.) Le dit lot étant désigné comme numéro cent cent trente-deux sur le plan général du dit faubourg, mesure cinquante pieds et six pouces de face à la rue des Champs-Elysées sur cent quarante cinq pieds et six pouces de profondeur, mesure française, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Ensemble avec quatre-vingt-dix actions maintenant réduites à soixante actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, comprises avec la propriété ci-dessus.

Mais-ia dans la susdite affaire.

Conditions—Une somme comptant suffisante pour payer la réclamation du demandeur, soit quatre cent quarante-cinq dollars, montant prêté sur le stock, dix pour cent d'intérêt sur cette somme à partir du 1er mai 1878, une somme additionnelle de neuf cents piastres, montant des contributions sur lesdites actions; huit pour cent d'intérêt par an sur cette dernière somme, à partir du 1er décembre 1873, et huit pour cent d'intérêt par an sur trente piastres à partir du 1er décembre 1876; huit pour cent d'intérêt par an sur trente piastres, à partir du 1er décembre 1877, huit pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres à partir du 1er décembre 1882, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres à partir du 1er décembre 1883, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres à partir du 1er décembre 1884, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres à partir du 1er décembre 1885, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres à partir du 1er décembre 1886, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres à partir du 1er décembre 1887; aussi les frais de ladite affaire et de la vente et les taxes de ville et d'Etat sur ladite propriété l'acquéreur en outre, assumera la balance de la dette hypothéquée non encore dûe, mais dont le paiement peut être demandé d'après la Charte et les lois de la Banque des Citoyens de la Louisiane, à savoir : la somme de quatre mille cinq cents piastres, l'acquéreur s'engagera aussi aux obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane—d'après sa Charte et ses lois—et la balance, s'il y a, du prix d'adjudication, comptant.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
11 mars—11 18 25—avril 1 8 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Theo. C. Meynier, tuteur, etc., vs. Arthur Hauch.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24,902—Vu l'ordre d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 4 mai 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Quatre lots de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situés dans le Cinquième District de cette ville, dans l'Ilet No 9, 10, 11 et 12, dans l'Ilet borné par les rues Congrès, Indépendance, Girod et St Jean-Baptiste, sur un plan dressé par Pilié, arpenteur, duly enregistré au mois d'août 1834 et déposé dans le bureau de J. Cuvillier, ex-notaire. Les dits lots de terre se composent les uns avec les autres et mesurent chacun trente et un pieds (31) de face à la rue Congrès sur quatre-vingt-dix-huit (98) pieds de profondeur entre lignes parallèles, le tout profondeur : acquis par Hermann Dalman par acte passé pardevant A. Ducatel, le 15 juillet 1879.

2e Quatre lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désignés par les Nos 7, 8, 9 et 10, dans l'Ilet No 4, borné par les rues Royale, Dauphine, Lizardi et Conti, mesurant chacun trente (30) pieds de face à la rue Royale sur quatre-vingt-dix (90) pieds de profondeur entre lignes parallèles, et ensemble avec tous les droits, titres, privilèges et hypothèques spéciales y attachés, tels que vendus par Mme Catherine Stumpf, par acte de Michael John Hauch, notaire public, en date du 28 février 1859, qui ont été acquises par Mme Catherine Stumpf, par achat de Michael John Hauch, selon un acte passé pardevant A. Ducatel, notaire public en cette ville, le 12me jour du mois d'avril 1877 (1869).

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
2 avril—2 9 16 23 30—4 mai

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Cigares et Whiskey-quinine.

L. Field & Cie. vs. Lehman & Frois, gère. Mme Fanny Lehman Wright & O'Conner vs les mêmes.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—Nos 22,009 et 22,010—En vertu de deux writs de saisie facias, à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus, respectivement, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 10 avril 1889, à 10 heures a. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir—

A mon entrepôt rue Ste-Anne, entre Royale et Bourbon

A peu près 9625 cigares.
3 peu près 47 bottes whiskey-quinine.
Saisi dans les affaires ci-dessus.
Conditions—Comptant, sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
30mars—30—5,10avril

ANNONCE JUDICIAIRE.

F. J. Robert vs Joseph Guigou.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,135—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et la Conseller Street, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 20 avril 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Perdido, Poydras, St Charles et Caronelet, désigné comme lot numéro quatre dans le plan ainsi que le certificat de mesurement fait par Louis H. Pilié, voyer, le 7 avril 1884 et annexé à un acte de vente fait par les héritiers de D. G. & E. M. Wilson à Hugh McCloskey, le 20 mai 1884, pardevant James Fahey, notaire, dans la paroisse d'Orléans, et la dit lot mesurant suivant le susdit plan, mesure américaine, vingt-six pieds, deux pouces et trois lignes de face rue Perdido sur cent pieds de profondeur entre deux cinq pouces et deux lignes sur la ligne la plus près de la rue St Charles et une profondeur de neuf cent quatre vingt six pieds et six pouces et demi le côté le plus près de la rue Carondelet et vingt-six pieds, deux pouces et deux lignes de largeur sur la ligne de fonds avec trois pieds, cinq pouces et deux centres et sont inclus dans la vente par les dits héritiers à Hugh McCloskey, et est le même lot de terre acquise par Hugh McCloskey des héritiers de D. G. & E. M. Wilson, le 20 mai 1884, par acte pardevant James Fahey, notaire, dans et pour la paroisse d'Orléans.

2e Ce certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y sont, et tous les droits, titres, privilèges et dépendances qui en dépendent, ou lui appartenant en quelque sorte, situé dans le Troisième District municipal de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet numéro sept cent cinquante, borné par les rues Claiborne, Derbigny, Bourbon et Union, désigné comme No 5 sur un plan annexé à un acte de vente pardevant J. Bendernagel, notaire dans cette ville, le 20 juin 1879, et suivant le dit plan, mesurant, en mesure américaine, trente pieds onze pouces six lignes et quatre-cinquièmes de face à la rue Claiborne sur cent vingt-cinq pieds de profondeur entre lignes parallèles ; étant le même lot que Hugh McCloskey a acquis de Frederick Robert par acte, le 15 décembre 1882, pardevant John G. Eusis, notaire pour la paroisse d'Orléans.

Termes et conditions—Pour la propriété premièrement décrite, un tiers en argent comptant, la balance à un et deux ans de crédit en billet d'acquéreur, daté du jour de vente avec 8 pour cent d'intérêt, par an à partir du jour de vente jusqu'à parfait paiement et pour la propriété secondement décrite en second lieu, la moitié en plus comptant et la balance à un an de crédit du jour de vente, sur billets de l'acquéreur, No 2 et No 3 et hypothèque avec intérêt comme le précédent jusqu'au paiement.

La portion à crédit pour les deux propriétés devant être scellée par lien et privilège de vendeur et hypothèque spéciale avec les clauses de cinq pour cent de l'honoraire d'avocat en cas de poursuites, et toutes les autres clauses usuelles. L'acquéreur de la propriété premièrement décrite devant assurer les améliorations qui y sont pour au moins mille piastres et transférer la police entendue au syndic.

L'acquéreur en chacune des propriétés devant assurer le paiement des taxes pour l'année 1889 en outre du prix de l'adjudication.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
11 mars—11 18 25—avril 1 8 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de la propriété améliorée connue comme le No 10 rue Perdido et d'un autre terrain situé rue Perdido, rue Bourbon et Union (la rue en arrière étant la rue Derbigny), à des conditions favorables, dans l'affaire de

Hugh McCloskey vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 25,387—En vertu d'un ordre de vente en date du 7 mars 18-9, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 13 avril 18-9, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir :

1° Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui y sont désignées par le No 10 rue Perdido, et les propriétés qui en dépendent, dans le premier District de cette ville dans l'Ilet borné par les rues Perdido, Poydras, St Charles et Caronelet, désigné par le No 4 dans le susdit plan annexé au certificat de mesurement fait par Louis H. Pilié, voyer, le 7 avril 1884 et annexé à un acte de vente fait par les héritiers de D. G. & E. M. Wilson à Hugh McCloskey, le 20 mai 1884, pardevant James Fahey, notaire, dans la paroisse d'Orléans, et la dit lot mesurant suivant le susdit plan, mesure américaine, vingt-six pieds, deux pouces et trois lignes de face rue Perdido sur cent pieds de profondeur entre deux cinq pouces et deux lignes sur la ligne la plus près de la rue St Charles et une profondeur de neuf cent quatre vingt six pieds et six pouces et demi le côté le plus près de la rue Carondelet et vingt-six pieds, deux pouces et deux lignes de largeur sur la ligne de fonds avec trois pieds, cinq pouces et deux centres et sont inclus dans la vente par les dits héritiers à Hugh McCloskey, et est le même lot de terre acquise par Hugh McCloskey des héritiers de D. G. & E. M. Wilson, le 20 mai 1884, par acte pardevant James Fahey, notaire, dans et pour la paroisse d'Orléans.

2e Ce certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y sont, et tous les droits, titres, privilèges et dépendances qui en dépendent, ou lui appartenant en quelque sorte, situé dans le Troisième District municipal de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet numéro sept cent cinquante, borné par les rues Claiborne, Derbigny, Bourbon et Union, désigné comme No 5 sur un plan annexé à un acte de vente pardevant J. Bendernagel, notaire dans cette ville, le 20 juin 1879, et suivant le dit plan, mesurant, en mesure américaine, trente pieds onze pouces six lignes et quatre-cinquièmes de face à la rue Claiborne sur cent vingt-cinq pieds de profondeur entre lignes parallèles ; étant le même lot que Hugh McCloskey a acquis de Frederick Robert par acte, le 15 décembre 1882, pardevant John G. Eusis, notaire pour la paroisse d'Orléans.

Termes et conditions—Pour la propriété premièrement décrite, un tiers en argent comptant, la balance à un et deux ans de crédit en billet d'acquéreur, daté du jour de vente avec 8 pour cent d'intérêt, par an à partir du jour de vente jusqu'à parfait paiement et pour la propriété secondement décrite en second lieu, la moitié en plus comptant et la balance à un an de crédit du jour de vente, sur billets de l'acquéreur, No 2 et No 3 et hypothèque avec intérêt comme le précédent jusqu'au paiement.

La portion à crédit pour les deux propriétés devant être scellée par lien et privilège de vendeur et hypothèque spéciale avec les clauses de cinq pour cent d'honoraire d'avocat en cas de poursuites, et toutes les autres clauses usuelles. L'acquéreur de la propriété premièrement décrite devant assurer les améliorations qui y sont pour au moins mille piastres et transférer la police entendue au syndic.

L'acquéreur en chacune des propriétés devant assurer le paiement des taxes pour l'année 1889 en outre du prix de l'adjudication.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
11 mars—11 18 25—avril 1 8 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété de valeur, améliorée, connue sous le No 336 rue Terpsichore.

Edward F. Stumpf vs. Rudolph Vandergrift Glass.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,085—En vertu d'un writ de saisie facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Place Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 4 mai 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui y sont situés dans le Troisième District municipal de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Terpsichore, Berrigny, Dryades, Saint Enterre, ci-devant Roman, à un pan coupé sur la ligne de la rue Terpsichore, cent vingt-sept pieds, onze pouces et cinq lignes du coin des rues Lamarts et Terpsichore, de là s'étendant vers la ligne Dryades et mesurant trente-deux pieds de façade rue Terpsichore, sur une profondeur, entre lignes parallèles de soixante-quinze pieds, le dit lot désigné comme partie de la rue Dryades, faisant aussi face sur une allée commune, entre les propriétés de Mme Classer et les propriétés de ceux qui sont maintenant à "A" sur un plan de L. H. Pilié, Jne., sous-voyer de la ville, portant la date du 30 janvier 1882, et annexé à un acte de vente fait pardevant ledit notaire, en date du 2 février 1882, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous droits, titres, privilèges et hypothèques spéciales y attachés, tels que vendus par Jules Lemaire à Edward F. Stumpf, par acte de Jules Lemaire, notaire public, en date du 30 janvier 1882, et enregistré au bureau des hypothèques du 2e District de la Nouvelle-Orléans, le 31 janvier 1882, dans le livre 127 folio 593.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
1er avril—1 8 15 22 29—mai 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété formant l'enclos gnare des rues Chemin du Bayou et St-Claude.

James Scullen vs Joseph Guigou.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 26,525—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 13 avril 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un lot de terre, situé dans le faubourg Marigny de cette ville, sur le Canal Marigny, en rue des Champs-Elysées, entre Amour et Bons-Enfants, (et la rue en arrière étant la rue Marigny.) Le dit lot étant désigné comme numéro cent cent trente-deux sur le plan général du dit faubourg, mesure cinquante pieds et six pouces de face à la rue des Champs-Elysées sur cent quarante cinq pieds et six pouces de profondeur, mesure française, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Ensemble avec quatre-vingt-dix actions maintenant réduites à soixante actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, comprises avec la propriété ci-dessus.

Mais-ia dans la susdite affaire.

Conditions—Une somme comptant suffisante pour payer la réclamation du demandeur, soit quatre cent quarante-cinq dollars, montant prêté sur le stock, dix pour cent d'intérêt sur cette somme à partir du 1er mai 1878, une somme additionnelle de neuf cents piastres, montant des contributions sur lesdites actions; huit pour cent d'intérêt par an sur cette dernière somme, à partir du 1er décembre 1873, et huit pour cent d'intérêt par an sur trente piastres à partir du 1er décembre 1876; huit pour cent d'intérêt par an sur trente piastres, à partir du 1er décembre 1877, huit pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres à partir du 1er décembre 1882, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres à partir du 1er décembre 1883, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres à partir du 1er décembre 1884, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres à partir du 1er décembre 1885, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres à partir du 1er décembre 1886, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres à partir du 1er décembre 1887; aussi les frais de ladite affaire et de la vente et les taxes de ville et d'Etat sur ladite propriété l'acquéreur en outre, assumera la balance de la dette hypothéquée non encore dûe, mais dont le paiement peut être demandé d'après la Charte et les lois de la Banque des Citoyens de la Louisiane, à savoir : la somme de quatre mille cinq cents piastres, l'acquéreur s'engagera aussi aux obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane—d'après sa Charte et ses lois—et la balance, s'il y a, du prix d'adjudication, comptant.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
11 mars—11 18 25—avril 1 8 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Thos. C. Meynier, tuteur, etc., vs. Arthur Hauch.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24,902—Vu l'ordre d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 4 mai 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre avec améliorations qui s'y trouvent, dans le premier district de cette ville, borné par les rues Poydras, Perdido, Carondelet et Prieur, dans l'Ilet No 495 ; le dit lot a trente (30) pieds et deux (2) pouces de face à la rue Perdido sur cent vingt (120) pieds de profondeur. Désigné par le No 14 sur un plan par J. Pilié, dressé dans le bureau de D. L. McCoy, notaire.

2e Un certain lot de terre dans l'Ilet No 640 borné par les rues Champs Elysées, Marigny, Robertson et Claiborne, désigné par le No cinq et mesurant quarante pieds de face à la rue des Champs Elysées sur cent vingt-huit pieds (128) de profondeur.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
11 mars—11 18 25—avril 1 8 15

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—F. C. Malone vs. ses créanciers.—No 26,642—Division D.—Ordre de Cour—Que la session des biens du pétitionnaire, Jacob Franz Hollerbach, soit et est par la présente acceptée par la Cour au fondement de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Bernard Pitot, notaire, au numéro No 37 rue Carondelet, en cette ville, mercredi le 24me jour d'avril 1889, à 11 heures a. m., à l'effet par eux de nommer un syndicataire, d'élire un syndic et de voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises et que dans ce temps toutes procédures judiciaires contre la personne et la propriété du dit pétitionnaire soient suspendues et que Sml Hendersen Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Ne vouelle-Orléans, 21 mars 1889.
[Signé :] N. H. RIGHTOR, Juge.

Pour copie conforme.
E. M. GUIRAUD, Député-Greffier.
22 mars—3f au 24 avril

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 16,935—Division E—Scannell et Lafayes vs ses créanciers—Ordre de Cour—Qu'une assemblée des créanciers de l'insolvable raison sociale de Scannell et Lafaye, et de John O. Scannell et John A. Lafaye, soit et est par la présente convoquée pardevant Andrew Hero Jr, notaire public, le 24me jour d'avril 1889, à 11 heures a. m., dans le but d'accepter la cession des propriétés de cette affaire par le dit pétit onnaire, de considérer l'application de l'insolvable d'être déchargé de toute dette, et autant dans le but d'aller de pair et voter sur telles matières qui pourraient leur être soumises, et en attendant que toutes procédures judiciaires contre la personne ainsi que les biens de dit pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans 2 avril 1889.
[Signé] TH